Liste des documents à nous adresser

- [ ] Le dossier fiscal complété

VOS IMPRIMÉS FISCAUX

- [ ] La déclaration 2035 **COMPLETE** : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) **sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel ou si vous utilisez AngiilCompta en 2025**.
- [ ] La déclaration **2036** ou l**e tableau de répartition des frais communs**, si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.
- [ ] La déclaration 2035 de la SISA

VOTRE COMPTABILITÉ sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2025

Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser :

- [ ] l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2025, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur),
- [ ] le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC),
- [ ] la balance annuelle équilibrée.

Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser :

- [ ] les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.

AUTRES DOCUMENTS

Vos documents bancaires :

- [ ] relevé bancaire au 1er janvier 2025 (ou date de début d'activité),
- [ ] relevé bancaire au 31 décembre 2025 (ou date de cessation d'activité),
- [ ] le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2025 (ou date de cessation d'activité) **sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2025**.

Autres documents :

- [ ] **URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG** : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2024 / ECHEANCIERS 2025 ET 2026 (annexes 1 et 2), reçus en juin 2025 ou à télécharger le site de l'URSSAF
- [ ] **CARPIMKO ou CARCDSF** : l'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2025,
- [ ] **Loi Madelin et/ou Plan d'Epargne Retraite** : les attestations de déductibilité,
- [ ] **Assurance frais généraux** : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),
- [ ] Le relevé annuel d'honoraires **SNIR de 2025** (dès réception) avec la fiche honoraires.
- [ ] Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CPAM
- [ ] Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CARPIMKO

Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure, veuillez vous référer au document « marche à suivre ».

Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :

Envoyer votre dossier à Balma :

infos@angiil.com ou **12 rue Louis Renault**

31130 Balma (tél : 05 61 58 37 37)